

RDC : l'Assemblée nationale fait tomber le Premier ministre Sylvestre Ilunga

RFI, 27/01/2021 En République démocratique du Congo (RDC), l'Assemblée nationale a voté, mercredi 27 janvier, une écrasante majorité une motion de censure contre le Premier ministre proche de l'ex-président Joseph Kabila, consacrant une victoire politique de l'actuel chef de l'État, Félix Tshisekedi.

La motion de censure a été adoptée à une large majorité : 367 en faveur sur 377 votants. Pour les députés qui défendaient cette motion, le gouvernement du pro-Kabila Sylvestre Ilunga était « incompétent », il n'avait « tenu ses promesses », par exemple dans le secteur de la sécurité. Ces députés citaient aussi « les massacres qui continuent dans l'est du pays », la présence d'armées étrangères sur le territoire congolais ou encore l'insécurité grandissante dans les villes. Ces parlementaires dénonçaient enfin le manque d'efficacité dans la justice, le maintien de « des antivaleurs » et notamment la corruption. La liste des reproches était longue. Sylvestre Ilunga absent Le Premier ministre Sylvestre Ilunga n'est finalement pas venu à cette séance. Il a écrit une communication à l'Assemblée nationale qui n'a finalement pas été lue. Dans sa communication, Sylvestre Ilunga rappelle que son gouvernement n'est entré en fonction que neuf mois après l'investiture du président Tshisekedi, que les caisses de l'État étaient quasiment vides, les réserves de change érodées. Pour le futur ex-Premier ministre, cela est dû à une gestion « non orthodoxe » des finances publiques et à des rapages de pillages à l'occasion du procès dit « des 100 jours » au lieu de relativiser la responsabilité du gouvernement dans le scandale allégué par certains honorables députés. Il a critiqué encore Sylvestre Ilunga. Le chef du gouvernement plaide même pour une responsabilité partagée, voire prépondérante du chef de l'État. Il rappelle que la quasi-totalité des Conseils des ministres ont été présidés par Tshisekedi. « Ses orientations ont été couvrées par la suite sous forme de décisions du Conseil », assure-t-il. 24 heures pour présenter sa démission Comme ses collègues de la coalition pro-Kabila, Sylvestre Ilunga ne reconnaît pas la compétence du bureau provisoire à organiser le vote de cette motion et donc toute la légalité de la séance d'hier. Se tenir compte du vote du jour, il termine sa communication en assurant se tenir à la disposition du bureau définitif de l'Assemblée. Pour le président du bureau provisoire, le débat sur l'habilitation du bureau provisoire à examiner la motion ne tient pas. En séance, il a expliqué que c'est l'Assemblée plénière des députés qui doit nommer le bureau qu'il dirige. Il a annoncé le gouvernement comme démissionnaire. Le Premier ministre a, en théorie, 24 heures pour présenter sa démission à Félix Tshisekedi. Les députés ont voté à tour de rôle pour ou contre la motion de censure contre le gouvernement de Sylvestre Ilunga. À Sonia Rolley/RFI Réaction du PPRD Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie de l'ancien président Joseph Kabila a réagi. Le rapporteur du bureau politique de l'une des principales composantes du FCC dénonce ce qu'il qualifie de « préccident fâcheux » et appelle à accepter l'appartenance à l'opposition. Avec notre correspondante à Kinshasa, Sonia Rolley